

20 avr 2016 -17:24

Fin des équipes mixtes de Water-polo : une discrimination?

L'Institut a déjà pris contact avec la Fédération Royale Belge de Natation. Le service juridique de l'Institut analysera ces plaintes et les éléments de réponses de la Fédération pour déterminer s'il s'agit bien, d'un point de vue légal, d'une discrimination fondée sur le sexe.

Le temps de l'analyse juridique du dossier, l'Institut ne communiquera pas.

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut déposer plainte gratuitement à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be> . Les plaintes sont traitées en toute confidentialité.

Contact

Elodie Debrumetz (responsable communication)

Tél. : 02/233 49 47

GSM: 0497/ 23 67 67

elodie.debrumetz@iefh.belgique.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be